

Date de convocation :
26 mars 2025

Affiché le :
8 avril 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 22

Conseil d'administration Séance du 4 avril 2025

Délibération n°45-2025
Approbation du Compte Financier Unique
de l'exercice 2024

Mme Virginie AVICE a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Agnès DOLHEM, Mme Nathalie DONATIN, Mme Salomé HAAS, M. Efthimios KOUVATAS, Mme Maya LAVENU, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Myriam MECHITA, M. Maxence RIFFLET, M. Marc POTTIER, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Jean-Benoît ALBERTINI à M. Marc POTTIER, M. Romain BAIL à Mme Nathalie DONATIN, Mme Julie BARENTON-GUILLAS à Mme Virginie AVICE, Mme Valérie CABUIL à Mme Agnès LELIEVRE, Mme Béatrice DIDIER à M. Pierre SCHMIT, Mme Charlotte FOUCHE ISHII à Mme Myriam MECHITA, Mme Catherine GENTILE à M. Efthimios KOUVATAS, M. Jean-Michel KNOP à M. Eddy MANERLAX, Mme Ghislaine RIBALTA à Mme Agnès DOLHEM.

Etaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Jean-Benoît ALBERTINI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Nicole BELLIOU-DELACOUR, Mme Catherine BIHEL, Mme Valérie CABUIL, Mme Béatrice DIDIER, Mme Charlotte FOUCHE ISHII, Mme Catherine GENTILE, M. Dominique HEBERT, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, M. Thomas LEBLOND, M. Didier PERRIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Emmanuel VASSAL.

Etaient invitées :

Mme Solène DEFFONTAINES, Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, permettant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substituant au compte administratif et au compte de gestion, visant à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;
- Considérant que le CFU de l'exercice 2024 a été transmis aux membres du Conseil d'administration préalablement à la présente séance, conformément aux dispositions légales en vigueur, et qu'il présente les résultats de l'exécution budgétaire ainsi que la situation financière de la collectivité pour l'exercice concerné.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel que présenté.

Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 8 avril 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250408-Delib45-2025-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025